

LES MUTUELLES DE PRÉVENTION : UN « BEST OF » DE LA SST



PAR André Cardinal

En 1998, la CSST a mis en place les mutuelles de prévention. Alors que 5 500 entreprises étaient regroupées en mutuelle en 1998, elles étaient près de 30 000 en 2012, réparties en 121 mutuelles. On peut dire que le concept est un « best of » de la SST car, pour plusieurs entreprises, cela a été l'occasion de prendre en main la SST.

1. *Mutuelles de prévention, Rencontre annuelle d'information*, CSST, 2012.

2. Les coopératives de services à domicile offrent des services (entretien ménager, préparation de repas, lessive, etc.) à leurs clientèles, tandis que les coopératives de soins de santé facilitent l'accès aux services de santé de première ligne. [<http://www.fcsdsq.coop/>] (janvier 2013)

3. <http://www.ateq.qc.ca> (janvier 2013)

4. EESAD : entreprise d'économie sociale en aide domestique.

5. Le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, en plus de mettre à profit son expertise pour résoudre des problématiques organisationnelles et de contribuer au développement professionnel des équipes dans les établissements d'enseignement.

6. Avec l'accord de l'entreprise.

7. Le CQEA regroupe des entreprises de divers secteurs (imprimerie, récupération, etc.) qui offrent des emplois adaptés aux personnes handicapées. [<http://cqea.ca/fr/>] (janvier 2013)

Par cette initiative, la CSST visait à favoriser la prévention et le maintien en emploi chez les employeurs de plus petite taille, en échange de l'accès à un régime de tarification plus réactif. En effet, la bonne performance en SST d'une petite entreprise ne se reflète que peu ou pas dans sa cotisation, d'où l'avantage du regroupement. La CSST¹ a estimé que l'économie sur les taux de cotisation des membres des mutuelles était d'environ 28 % en 2012.

15 ans plus tard, nous avons voulu en savoir plus sur les mutuelles. Voilà pourquoi j'ai questionné quelques associations membres du Centre patronal.

QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ VOTRE GROUPE À FORMER UNE MUTUELLE ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une association désire former une mutuelle. Voilà ce qu'en dit M. J. Benoit Caron, directeur général de la *Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec*² (FCSDSQ) :

En 2007, le taux de l'unité était de 7,24 \$. Le dossier SST représentait un coût tel qu'il remettait en question la rentabilité de certains membres. C'est pourquoi on a mis sur pied une mutuelle, permettant une réelle prise en charge de la SST par le secteur. Depuis, plusieurs de nos membres ont vu leur taux personnalisé baisser de moitié.

Du côté de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie,

M. Jules Lauzon, directeur général, région Québec, nous indique que :

En 1985, l'association a lancé la Gestion Responsable^{MD}, par laquelle les compagnies membres s'engageaient à répondre aux attentes des Canadiens quant à la protection de la collectivité, à la santé et à la sécurité des travailleurs, à la protection de l'environnement, à la saine gestion des produits et à la responsabilité sociale. Il était donc tout naturel que les employeurs s'engagent dans une démarche structurée de prévention, de réadaptation et de retour en emploi lors d'une lésion professionnelle.

QUEL TYPE DE MUTUELLE AVEZ-VOUS CRÉÉ ?

Les mutuelles de prévention peuvent prendre plusieurs formes. Pour M. Yves Brassard, conseiller en relations de travail et en ressources humaines, Association du transport écolier du Québec (ATEQ)³ :

Les membres étaient intéressés, mais à la condition que la mutuelle soit sous le contrôle et la gestion de l'ATEQ. Nous avons créé une mutuelle gérée à 100 % par une corporation à but non lucratif, dont le conseil d'administration est composé obligatoirement de personnes directement liées à l'ATEQ (membres et permanence de l'association).

M. Caron de la Fédération des coopératives s'exprime ainsi :

Au début, la gestion de la mutuelle a été confiée à un gestionnaire externe. Puis, en 2010, les membres ont préféré créer une personne morale qui prendrait en charge leur mutuelle. Cette façon de faire correspondait mieux aux valeurs sociales et aux intérêts économiques des membres. Notre mutuelle appelée Mutuelle de prévention des EESAD⁴, coopéra-

tive de producteurs, est constituée, comme son nom l'indique, en coopérative de producteurs, ce qui la distingue des autres.

Bien que la gestion s'effectue à l'interne, les mutuelles font appel, pour certains services, à des ressources externes : actuaires, avocats, médecins experts, etc.

Du côté de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M^{me} Brigitte Béliveau, conseillère analyste en droit, santé et sécurité du travail, nous indique que :

L'UMQ a privilégié une offre de service avec des firmes de professionnels en SST. Un comité de régie, composé de quatre représentants des membres et de deux membres du secrétariat de l'UMQ, voit au bon fonctionnement de la mutuelle. Ce comité se réunit environ trois fois par année en plus de l'assemblée générale annuelle.

À la Fédération des Cégeps, M. Gilles Pouliot, directeur général, Centre collégial des services regroupés⁵ (CCSR), nous dit que :

Le CCSR utilise les services de firmes externes, mais conserve la gestion du comité de régie, de l'assemblée générale des membres, de la négociation avec les fournisseurs, de la gestion des plaintes, etc.

QUELS SONT VOS CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES ENTREPRISES ?

Une des clés du succès d'une mutuelle est le choix des membres. Évidemment, les candidatures sont évaluées à partir de certaines données fournies par la CSST⁶, mais d'autres critères sont aussi utilisés. Pour le Conseil québécois des entreprises adaptées⁷ (CQEA), M. Dany Bilhète, conseiller santé et sécurité, nous explique que :

Le comité de sélection est composé des deux conseillers SST du CQEA, du directeur-général et de deux représentants d'entreprises membres de la mutuelle. Il détermine les adhésions et les retraits en fonction des efforts de l'entreprise en prévention et dans la gestion de ses dossiers. Les conseillers SST peuvent témoigner de ceux-ci, car ils travaillent avec ces entreprises tout au long de l'année.

M. Brassard de l'ATEQ ajoute qu'une fois un membre admis, il doit remplir ses engagements, sinon des sanctions peuvent s'ensuivre :

La politique prévoit des mesures disciplinaires, allant de la simple lettre d'avertissement à l'exclusion d'un membre qui n'a pas respecté les devoirs et les obligations prévus au contrat annuel, ou qui a posé un geste allant à l'encontre des intérêts de la mutuelle.

COMMENT ACCUEILLEZ-VOUS UN NOUVEAU MEMBRE ?

L'accueil consiste, bien sûr, à expliquer les obligations des parties. Généralement, l'entreprise est visitée par la mutuelle, afin qu'un programme de prévention adapté soit implanté. À l'UMQ, M^{me} Brigitte Béliveau nous mentionne que :

En plus de contacts téléphoniques, tous les membres de la mutuelle reçoivent la visite d'un préventionniste, au minimum deux fois par année, afin d'évaluer la prise en charge sur le terrain. Nous organisons également une tournée de formation annuelle pour les directeurs généraux, les directeurs des travaux publics et les contremaitres.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DOSSIERS SST AUXQUELS VOS MEMBRES SE SONT ATTAQUÉS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA MUTUELLE ?

Chaque membre s'engage à œuvrer en prévention et en maintien en emploi. Mais, évidemment, certains dossiers sont prioritaires. M. Bilhète du CQEA relate :

Les dernières années, nous avons beaucoup travaillé sur la sécurité des machines et le programme de cadenassage, afin de toujours faire diminuer le nombre d'accidents.

Selon la Fédération des coopératives :

Il y a eu d'abord l'assignation temporaire, puis le programme de prévention, ensuite l'enquête et l'analyse des accidents. Et, actuellement, nous mettons l'emphase sur les mécanismes participatifs (comité SST, etc.).

QUELS SONT VOS RÉSULTATS ?

Au CQEA, les résultats ont été multiples. Pour M. Bilhète :

La première retombée est de nature économique. Pour les entreprises adaptées en mutuelle, le taux de cotisation à la CSST est pratiquement la moitié du taux des entreprises adaptées hors mutuelle. Nous remarquons aussi une meilleure prise en charge de la SST. De plus, les entreprises placent davantage la SST dans leurs priorités et cela va de pair avec la productivité. Nous notons aussi qu'elles ont davantage tendance à résoudre les problèmes à la source, au lieu de réagir après coup !

QUELS SONT VOS PROJETS POUR L'AVENIR ?

Pour M. Pouliot, du Centre collégial des services regroupés :

En plus de poursuivre, dans le cadre du Plan de Jeunesse de la CSST, les travaux reliés à la sécurité des machines utilisées dans les cégeps, un colloque sur la SST sera organisé à l'automne 2013, afin de faciliter les échanges entre les représentants des 32 collègues membres de la Mutuelle.

De toute évidence, les associations rencontrées ont bien saisi et intégré les principes derrière les mutuelles de prévention, soit : la prise en charge de la SST, la prévention et le maintien en emploi. C'est sans doute ce qui explique que le concept de mutuelle de prévention s'avère gagnant !

Merci à ces associations pour leur témoignage.